

Un Valaisan recordman mondial!

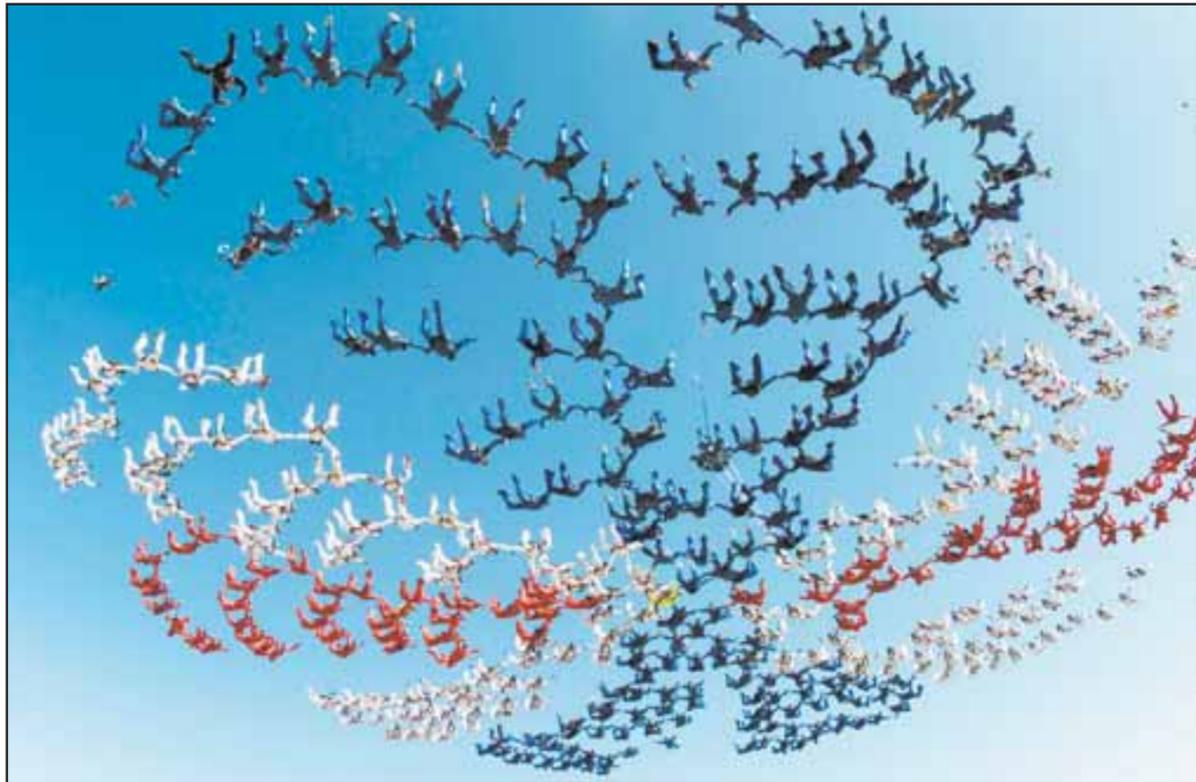
PARACHUTISME ► Le World Team 06 est parvenu, hier en Thaïlande, à battre le record du monde de grande formation en chute libre à 400 sauteurs. Le Saviésan Etienne Pellissier était de la partie.

CHRISTINE SCHMIDT

Il était 18 heures à Udon Thani en Thaïlande hier, et midi en Suisse, lorsque la décision est enfin tombée. Le World Team 06 a gagné son pari fou: battre le record du monde de grande formation en chute libre à 400 parachutistes. Unique Valaisan à y participer parmi six Suisses sélectionnés, le Saviésan Etienne Pellissier, dont nous avions dressé le portrait au début janvier, n'en revenait pas hier lorsque nous l'avons contacté par téléphone. «Je ne réalise pas encore très bien ce que l'on a fait... La tension était si grande qu'il me faudra un peu de temps avant de «digérer» cet exploit.»

Des largages à 7500 m d'altitude

Arrivé en Thaïlande le 26 janvier, le World Team 06, composé de parachutistes chevronnés sélectionnés dans plus de quarante pays, avait jusqu'à aujourd'hui 9 février pour tenter de battre le record du monde 2004 qui s'était effectué à 357 parachutistes. «Après de nombreuses répétitions au sol et autant de sauts d'entraînement, nous avons commencé les sauts officiels du record le 2 février à raison de trois sauts par jour. Les largages se faisaient à partir de quatre Hercules-S C130 de l'armée thaïlandaise, à 7500 mètres d'altitude», précise le Saviésan. Mais c'était sans compter sur plusieurs problèmes techniques, quelques accidents de parcours sans trop de gravité heureusement et des ouvertures de parachute parfois prématurées qui, chaque jour, ont repoussé l'échéance et irrité les nerfs des participants. «Physiquement, c'était très intense», poursuit Etienne Pellissier. «Plus les jours défilaient, plus la pression était immense et l'ambiance tendue.»



Pour battre ce record, le World Team 06 était tenu de réaliser au détail près la figure annoncée, à savoir une étoile aux couleurs du drapeau thaïlandais, histoire de marquer le soixantième anniversaire de règne du roi. KEYSTONE

Le jeune parachutiste valaisan insiste en outre sur le fait que, pour battre ce record, l'équipe du World Team 06 était tenue de réaliser au détail près la figure annoncée, à savoir une étoile aux couleurs du drapeau thaïlandais, histoire de marquer le soixantième anniversaire de règne du roi. «Pour que le record soit officiellement homologué, nous

devions impérativement former la figure à 400 parachutistes et la maintenir durant quatre secondes, le temps qu'un cameraman immortalise notre exploit... Ce sont les règles du jeu.»

Autre record à battre

Avant de rentrer aux bercail, les membres du World Team 06 ont toute-

fois encore un autre record à battre: celui du plus grand largage de masse civile avec 960 parachutistes sous voiles ouvertes. «Ce record, qui sera tenté samedi depuis le nouvel aéroport international de Bangkok, ne devrait, lui, pas être trop difficile à battre», positive Etienne Pellissier. S'il le dit...

Voir aussi www.theworldteam.com



«Plus les jours défilaient, plus la pression était immense et l'ambiance tendue», nous a confié Etienne Pellissier. LDD

CURRICULUM VITAE

Etienne Pellissier

- Ingénieur civil à Renens
- Célibataire au cœur déjà conquis
- Né le 28 août 1974
- Originaire de Savièse
- Domicilié à Sion
- Membre du Para-Club Fribourg Ecuwillens
- Licencié parachutiste depuis 1999
- A effectué plus de 1400 sauts
- Licencié pilote tandem depuis 2003
- Licencié jump master AFF (instructeur) depuis 2005

Avis de tempête au VVC

AFFAIRE LÉONARD FAVRE ► Le Vol à voile club Valais veut faire la lumière et le ménage. Le comité cède à la pression et démissionne en bloc.

MICHEL GRATZL

Nouveau rebondissement dans l'affaire Léonard Favre. Après la justice, voici les propres membres du Vol à voile club (VVC) Valais qui entrent en scène. Seize d'entre eux, très exactement, ont déposé hier une dénonciation pénale auprès du juge cantonal Nicolas Dubuis. «Cette procédure est engagée contre Léonard Favre, mais aussi contre inconnu», souligne Me Frédéric Pitteloud qui défend les intérêts des plaignants. «Nous estimons que le prévenu, sans vouloir le disculper, n'a pas à assumer seul la gestion du club.»

Dans leur ligne de mire, le comité actuel et son président Christian Wittmann dont ils réclament la tête, après des explications qui ne sont jamais venues. Hier toujours, on a appris que l'état-major du VVC démissionnait en bloc, cédant ainsi à une pression devenue sans doute trop forte.

On freine à fond. Mais au fait, que reproche-t-on au président Wittmann aux commandes du groupement depuis février 2005? D'avoir freiné des quatre fers, dès lors qu'il était question des agissements de Léonard Favre, l'ex-numéro un du VVC, prévenu aujourd'hui de faux, de faux dans les titres, d'usage de faux et d'escroquerie. L'ancien conseiller stratégique à l'Etat de Vaud a d'ailleurs été incarcéré à la prison préventive de Sion, soupçonné de détournement à son profit de 370 000 francs puisés pendant ses années de présidence dans les caisses du club.

A cette époque, Christian Wittmann occupait le poste de caissier. Il était donc forcément proche de Léonard Favre. Alors, de là à imaginer que le premier cherche, pour une raison ou pour



Le ciel se couvre au-dessus du Vol à voile club Valais. PHOTOMONTAGE CASAL

une autre, par loyauté ou par intérêt, à couvrir le second, il n'y a qu'un pas que d'aucuns n'hésitent plus à franchir.

Des choses à cacher? «En tout cas, le comité fait de la rétention d'information», ne craint pas d'écrire le journaliste Benoît Aymon dans une lettre ouverte adressée à tous les membres du club. Pilier de cette section de l'Aéro-Club Valais, le producteur de «Passe-moi les jumelles» «dit» tout haut ce que d'autres pensent tout bas. A savoir, en substance, que les relations de confiance entre comité et membres sont rompues.

Depuis des mois, une partie du VVC réclame un audit sur les comptes que leur refuse Christian Wittmann et sa garde rapprochée.

Ce même état-major a également refusé une médiation proposée par l'Aéro-Club Valais. «Alors de deux choses, l'une, note Benoît Aymon: soit le comité n'a rien à se reprocher et devait se plier sans autre forme de procès à la demande de l'assemblée (n.d.l.r.: l'audit), soit le comité ou certains de ses membres cherchent à gagner du temps parce qu'ils ont quelque chose à nous cacher.»

Mais avant toute chose – dénonciation pénale ou pas – une partie des sociétaires du Vol à voile club, au rang desquels Benoît Aymon, attend de la justice qu'elle réponde à cette question: Léonard Favre par qui le scandale est arrivé a-t-il agi seul ou a-t-il bénéficié de complicités plus ou moins actives au sein du club?

TROIS QUESTIONS À...



CHRISTIAN WITTMANN

PRÉSIDENT DU VOL À VOILE CLUB VALAIS

Nous apprenons aujourd'hui la démission en bloc du comité du VVC Valais. Qu'est-ce qui motive cette décision? La pression mise par certains membres du club?

Cette décision a été prise lors de la dernière séance du comité d'il y a quelques jours. De plus, le comité a reçu de la part du président de la Fédération suisse de vol à voile (FSVV) une lettre dans laquelle celui-ci lui conseillait de donner la démission. Cette démarche permettra de retrouver la sérénité au sein du club. Le VVC Valais est une association sportive et le plus important est de préserver la passion et la sécurité de chaque pilote. Bien entendu, le co-

mité sortant reste à la disposition du club afin de garantir une bonne transition.

Une partie des membres a déposé ce mercredi une dénonciation pénale contre Léonard Favre ainsi que contre inconnu. Le VVC Valais s'est déjà porté partie civile dans cette affaire. Que vous inspire dès lors cette dénonciation auprès du juge cantonal Nicolas Dubuis?

Je ne trouve pas d'explication, j'ai appris cette démarche par les médias ce matin.

Ces mêmes plaignants vous reprochent depuis des mois de faire de la rétention d'information, à l'image de Benoît Aymon dans une lettre ouverte dont vous n'ignorez certainement pas la teneur. Que leur répondez-vous?

Le comité actuel a toujours suivi la volonté et les décisions de l'assemblée générale qui est l'organe suprême du VVC Valais. MG

ENQUÊTE OUVERTE DANS LE CANTON DE VAUD

Dans le canton de Vaud, la justice s'intéresse à des opérations boursières dans un dossier piloté par l'ancien conseiller stratégique du Département de l'économie. La justice vaudoise a ouvert hier une enquête pour délit d'initiés à la suite d'une dénonciation déposée par le Parti socialiste vaudois. La démarche vise des opérations bour-

sières effectuées les mois précédents le rachat des bons de participations de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), le 21 décembre 2004. «Cette enquête est ouverte contre inconnu», a indiqué le juge d'instruction Jean Treccani. Dans leur dénonciation, les socialistes sont plus précis et rappellent que M. Favre était chargé du dossier BCV au Département de l'économie et, à ce titre, «un des acteurs clés ayant préparé cette opération de rachat». ATS